

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Micaël VAZ, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 28 juin 2018**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Maintien ou non d'un adjoint au maire dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal,

SE PRONONCE sur le maintien ou non de monsieur Abdelsalem HITACHE dans ses fonctions de 15^e adjoint.

DIT que le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence, le nombre d'adjoint au maire est ainsi porté au nombre de 14.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	M. DRINE : 1	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Indemnités de fonctions allouées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal,

SE PRONONCE sur la répartition de l'enveloppe globale permettant le calcul des indemnités individuelles, mais également sur les majorations pouvant s'appliquer aux indemnités individuelles.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1 M. HITACHE : 1

Désignations au sein d'organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour les désignations au sein d'organismes extérieurs.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Désignations au sein d'organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école maternelle Jean Macé à bulletin secret uninominal, comme suit :

Votants : 27

Blancs et nuls : /

Exprimés : 27

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 27 voix
Monsieur Jean-Marie MUSQUET

PROCLAME élu Monsieur Jean-Marie MUSQUET pour siéger au Conseil d'école maternelle Jean Macé.

Désignations au sein d'organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école élémentaire André et Jean Lurçat à bulletin secret uninominal, comme suit :

Votants : 27

Blancs et nuls : /

Exprimés : 27

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 27 voix
Mme Amina KHALI

PROCLAME élue Mme Amina KHALI pour siéger au Conseil d'école élémentaire André et Jean Lurçat.

Désignations au sein d'organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Descartes à bulletin secret uninominal, comme suit :

Votants : 27

Blancs et nuls : /

Exprimés : 27

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 27 voix
Mme Amina KHALI

PROCLAME élue Mme Amina KHALI pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Descartes.

Désignations au sein d'organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association Régie de quartier du Blanc-Mesnil à bulletin secret uninominal, comme suit :

Votants : 27

Blancs et nuls : /

Exprimés : 27

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 27 voix
Mme Amina KHALI

PROCLAME élue Mme Amina KHALI pour siéger au Conseil d'Administration de l'association Régie de quartier du Blanc-Mesnil.

Approbation du choix du délégataire pour la concession de service public sous forme d'affermage concernant la gestion et l'exploitation du Théâtre du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le choix de l'entreprise Producene, sise au 20 avenue du Général de Gaulle à Longjumeau (91160), pour assurer, en tant que concessionnaire du service public, la gestion et l'exploitation du Théâtre de la Ville du Blanc-Mesnil pour une durée de cinq ans.

APPROUVE le contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du Théâtre de la Ville du Blanc-Mesnil et ses annexes parmi lesquelles le Règlement Intérieur.

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec la société Producene et toutes les pièces et actes y afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Type de spectacle : variétés/humour grandes	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	45,00 €	x	x
Tarif plein extérieur	55,00 €	x	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	40,00 €	x	x
Tarif réduit extérieur	50,00 €	x	x
Pas de tarif abonnement	x	x	x

Type de spectacle : variétés/humour moyennes	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	35,00 €	x	x
Tarif plein extérieur	45,00 €	x	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	30,00 €	x	x
Tarif réduit extérieur	40,00 €	x	x
Pas de tarif abonnement	x	x	x

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Type de spectacle : variétés/humour petites	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	25,00 €	x	x
Tarif plein extérieur	35,00 €	x	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	20,00 €	x	x
Tarif réduit extérieur	30,00 €	x	x
Tarif abonnement liberté Blanc-Mesnilois	20,00 €	x	x
Tarif abonnement liberté extérieur	25,00 €	x	x

Type de spectacle : Théâtre	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	30,00 €	25,00 €	x
Tarif plein extérieur	38,00 €	34,00 €	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	25,00 €	20,00 €	x
Tarif réduit extérieur	35,00 €	30,00 €	x
Tarif abonnement liberté Blanc-Mesnilois	25,00 €	20,00 €	x
Tarif abonnement liberté extérieur	30,00 €	25,00 €	x

Type de spectacle : Danse	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	30,00 €	27,00 €	x
Tarif plein extérieur	38,00 €	35,00 €	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	24,00 €	19,00 €	x
Tarif réduit extérieur	32,00 €	29,00 €	x
Tarif abonnement liberté Blanc-Mesnilois	25,00 €	20,00 €	x
Tarif abonnement liberté extérieur	30,00 €	25,00 €	x
Pass conservatoire du Blanc-Mesnil	5,00 €	5,00 €	x

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Type de spectacle : Jazz et Musique	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	20,00 €	17,00 €	x
Tarif plein extérieur	25,00 €	21,00 €	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	12,00 €	9,00 €	x
Tarif réduit extérieur	22,00 €	19,00 €	x
Tarif abonnement liberté Blanc-Mesnilois	15,00 €	13,00 €	x
Tarif abonnement liberté extérieur	20,00 €	17,00 €	x
Pass conservatoire du Blanc-Mesnil	5,00 €	5,00 €	x

Type de spectacle : spectacle Auditorium	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3
Tarif plein Blanc-Mesnilois	5,00 €	x	x
Tarif plein extérieur	7,00 €	x	x
Tarif réduit Blanc-Mesnilois	3,00 €	x	x
Tarif réduit extérieur	5,00 €	x	x
Pas de tarif abonnements	x	x	x
Pass conservatoire du Blanc-Mesnil	2,50 €	x	x

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Type de spectacle : spectacle scolaire	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Tarif Blanc-Mesnilois	3,00 €	x	x
Tarif extérieur	5,00 €	x	x
Pas de tarif abonnements	x	x	x

Type de spectacle : Frais

Frais d'envoi de ticket ou impression en ligne	0 €
Frais de réservation par internet	1 € / billet
Frais de retrait au contrôle	2 € / billet
Paie ment des abonnements en 3 fois	0 €
Paie ment des abonnements en 10 fois	10 € / abonnement
Carte joker	20 €
Carte joker +	50 €

Tarifs réduits :

Les tarifs réduits s'appliquent sur présentation d'un justificatif aux catégories suivantes :

- Jeunes de moins de 18 ans
- Séniors de plus de 60 ans
- Familles nombreuses
- Chômeurs
- Bénéficiaires du RSA
- Handicapés
- Personnel municipal

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Réductions:

En fonction du remplissage des spectacles, il sera proposé un tarif « dernière minute » au plus tôt, 3 semaines avant la représentation.

La réduction sera calculée comme suit :

Jauge	% de réduction maximum
- de 20%	80 %
de 20% à 40 %	70 %
de 40 % à 60 %	60 %
plus de 60 %	50%

Dans le premier cas (-20% de la jauge vendue) les spectateurs ayant déjà leurs places bénéficieront d'une place gratuite par place achetée.

Chaque année en décembre, une offre intitulée « offre de Noël » sera proposée. Cette offre, limitée dans le temps, propose une réduction sur une sélection de spectacle dont la jauge est inférieure à 60 %. La remise proposée dans le cadre de cette offre ne pourra pas dépasser 50 %.

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Abonnements :

2 formules d'abonnements « libres » sont mises en place permettant au public de panacher librement sa saison culturelle :

- Abonnement « Liberté »
6 spectacles minimum à choisir dans la programmation en bénéficiant d'un tarif préférentiel (tarif abonnement – liberté) avec la possibilité de commander des variétés en plus de son abonnement.
- Abonnement « coupe-file »
4 spectacles minimum à choisir dans toute la programmation (au tarif normal et Blanc-Mesnilois)

Les Cartes « Joker » et « Joker + » :

Elles permettent aux abonnés d'annuler ou d'échanger pour un spectacle de même catégorie en cas d'empêchement.

- La carte « joker » est proposée à 20 € par abonné, valable 4 fois dans la saison et ce 5 jours avant la représentation.
- La carte « Joker + » est proposé à 50 € par abonné, valable 4 fois dans la saison jusqu'à la veille de la représentation

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Les tarifs relatifs aux locations d'espace proposés aux prestataires extérieurs soumis au Conseil Municipal sont les suivants :

Location d'espaces	Unité d'Œuvre	Prix Unitaire € HT
Tarif de base		
Location de l'Amphithéâtre	3 services	2 000,00 €
Location de l'Auditorium	3 services	500,00 €
Location du hall	3 services	400,00 €
Le nettoyage et les fluides sont compris dans la location des salles		
Mise à disposition de personnel		
Régisseur	1 service	140,00 €
Responsable de salle	1 service	140,00 €
Hôtesses/contrôleurs	1 heure	19,00 €
Le personnel de sécurité est fourni par une société extérieure qui délivre son devis directement au client		

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Fixation des tarifs - Théâtre du Blanc-Mesnil
(suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) – Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal,

ARRETE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2019 du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 715 927,17 €

Recettes : 715 927,17 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 4 245,37 €

Recettes : 4 245,37 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Centre de Soins, d'Accompagnement
et de Prévention en Addictologie (CSAPA) –
Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal,

ARRETE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2019 du centre de soins,
d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), ainsi équilibré en dépenses et en
recettes comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 295 801.48 €

Recettes : 295 801.48 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 5 144.51 €

Recettes : 5 144.51 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Octroi d'une garantie à première demande à l'Agence France Locale.

Le Conseil Municipal,

CONSENT une garantie autonome à première demande dont les modalités sont régies par le modèle de garantie version 2016.1 dont un exemplaire est joint à la présente délibération, pour un montant initial de 7 millions d'euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville du Blanc-Mesnil dont un exemplaire est joint à la présente délibération ainsi que tous les documents afférents à ladite garantie.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la mise en place de la taxe sur les friches commerciales à taux majoré conformément aux articles 1530 et 1639 A bis du Code général des impôts, ainsi qu'il suit :

- 20% la première année
- 30% la deuxième année
- 40% à compter de la troisième année

INDIQUE que cette taxe sera applicable à compter de l'année 2019.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Projet de renouvellement urbain du quartier sud : acquisition en l'état futur d'achèvement d'un volume constitué d'un local sis 101-117, avenue Paul Vaillant Couturier auprès de la Foncière Logement, destiné à relocaliser le centre municipal de santé Lamaze.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès de LA FONCIERE LOGEMENT, ou tout substitué, d'un volume au sein de l'opération sise 101 et le 117 avenue Paul Vaillant Couturier se situant sur une partie de la parcelle cadastrée actuellement section AO n°130, constitué d'un local d'une superficie de 633 m² de surface utile, en l'état de coque brute de béton avec les fluides en attente et la fourniture et pose des baies vitrées, au prix de 995 300 € HT (Neuf centre quatre-vingt quinze mille trois cents euros) et de 15 places de stationnement au prix de 90 000 € HT (quatre vingt dix mille euros) soit 6 000 € HT (six mille euros) par place, montants auxquels s'ajoutera la TVA applicable au moment de la régularisation de la vente.

AUTORISE monsieur le Maire, ou tout adjoint habilité à cet effet, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération :

- signature de tout avant-contrats ou actes d'acquisition en VEFA,
- lancement et passation des marchés de travaux,
- dépôt des demandes d'autorisations administratives,
- et tout acte en découlant.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Projet urbain sis 156, avenue Pasteur : constat de la désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section BK n° 29 d'une superficie de 19 012 m².

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section BK n°29, sise 156 avenue Pasteur, d'une superficie de 19 012 m².

ACTE du déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section BK n°29, sise 156 avenue Pasteur, d'une superficie de 19 012 m².

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de désaffectation et de déclassement.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Projet de requalification du centre Casanova : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n° 155p sise boulevard Jacques Decour, d'une surface de 677 m², auprès de Seine-Saint-Denis Habitat.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil d'une surface de 677 m² issue de la parcelle cadastrée section AN n°155p, sise boulevard Jacques Decour, appartenant à la Seine-Saint-Denis Habitat, pour un montant de 137 475 € (Cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze euros) telle que désignée sous la teinte rose (lot A) dans le plan n°1253-DIV de la société ACTIF GEO.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Projet de requalification du centre Casanova : approbation du lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles et lots nécessaires à la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le lancement, en parallèle des négociations amiables en cours, de la procédure de déclaration d'utilité publique dans ses phases administratives et judiciaires concernant les lots 1 à 14 de la copropriété sise 2, avenue Louise Michel et 51, avenue Danielle Casanova, parcelle cadastrée section AO n°343.

SOLLICITE auprès de monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à l'enquête parcellaire, la prise des arrêtés déclarant d'utilité publique le projet et de l'arrêté de cessibilité.

AUTORISE la saisine du juge de l'expropriation en vue de l'obtention de l'ordonnance d'expropriation et de la fixation judiciaire des indemnités.

AUTORISE monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, à signer tout document afférents à la mise en œuvre de cette DUP (actes, courriers, notifications, offres, mémoires).

AUTORISE monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, à poursuivre toute négociation amiable qui pourrait intervenir en cours de procédure d'expropriation.

AUTORISE monsieur le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la commune devant les juridictions compétentes, en désignant le cas échéant un avocat pour représenter la commune lors de la phase administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Projet de requalification du centre Casanova :
 approbation du lancement de la procédure de
 déclaration d'utilité publique sur les parcelles et
 lots nécessaires à la réalisation du projet (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste – 7, rue de l'abbé Niort.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet à mettre en oeuvre la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste prévue aux articles L. 2243-1 à -4 du Code général des collectivités territoriales pour la parcelle cadastrée section BE n°5 sise 7 rue de l'Abbé Niort et à signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Approbation de l'acquisition d'une partie de la parcelle bâtie cadastrée section AT n° 634p d'une superficie de 35 m² sise 79, avenue de la République en vue d'une régularisation foncière.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil d'une surface de 35 m² issue de la parcelle cadastrée section AT n°634, sise 79 avenue de la République, appartenant à la copropriété du 79-81, avenue de la République, pour un montant de 7 000 €.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Intégration de parcelles dans le domaine public communal – Sections cadastrales AB, AC, AD, AZ, BC et BE.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'intégration des parcelles visées dans le domaine public communal :

N°Rue	Adresse	Cadastre	Surface (m ²) terrain	Description
69	Descartes (avenue)	AB0330	2679	Avenue Descartes (voie et trottoirs)
	Notre Dame (chemin)	AB0336	123	Avenue Descartes (voie et trottoirs)
5	Notre Dame (chemin)	AB0346	371	Rue Just Herras (voie et trottoirs)
5	Notre Dame (chemin)	AB0347	1307	Mail Jeanne Fontaine (rue et trottoirs)
5	Notre Dame (chemin)	AB0349	760	Rue Jacqueline Auriol (rue et trottoirs)
3	Notre Dame (chemin)	AB0351	404	Mail Jeanne Fontaine (rue et trottoirs)
3	Notre Dame (chemin)	AB0354	404	Mail Jeanne Fontaine (rue et trottoirs)
4	Montgolfier	AB0356	115	Rue Jacqueline Auriol (rue et trottoirs)
6	Montgolfier	AB0358	144	Rue Jacqueline Auriol (rue et trottoirs)
	Notre Dame (chemin)	AB0360	81	Mail Jeanne Fontaine (trottoirs)
	Notre Dame (chemin)	AB0361	322	Mail Jeanne Fontaine (trottoirs)
	Descartes (avenue)	AB0365	2019	Allée des Carrières (voie et trottoirs)
46	Descartes (avenue)	AC0120	6	Avenue Vladimir Lénine (voie et trottoir)
82	Descartes (avenue)	AC0238	4724	Rue Beni Douala (voie et trottoir)

Intégration de parcelles dans le domaine public communal – Sections cadastrales AB, AC, AD, AZ, BC et BE (suite)

82	Descartes (avenue)	AC0245	157	Square Maurice Audin (trottoirs rue Gabriel)
	Veuve Bouquin (rue)	AD0048	463	Allée des droits de l'homme et de la division Leclerc (voie et trottoir)
	Anatole Sigonneau (rue)	AD0072	1672	Rue Anatole Sigonneau (voie et trottoir)
	Anatole Sigonneau (rue)	AD0086	884	Rue Anatole Sigonneau (talus et trottoir)
	Edouard Renault (rue)	AD0106	136	Allée des droits de l'homme (voie et trottoir)
1	Edouard Renault (rue)	AD0111	295	Allée des droits de l'homme (voie et trottoir)
	Notre Dame (chemin)	AD0159	120	Avenue Descartes (voie et trottoir)
	Vladimir Lénine (avenue)	AZ0305	13	Avenue Vladimir Lénine (voie)
	Aristide Briand (avenue)	AZ0338	3211	Avenues Georges Guynemer et Briand (voies et trottoirs)
	Estienne d'Orves (rue)	AZ0348	40	ER Guynemer - rue d'Estienne d'Orves (trottoir)
69	Georges Guynemer (avenue)	AZ0600	61	ER Guynemer - rue d'Estienne d'Orves (trottoir)
67	Georges Guynemer (avenue)	AZ0604	25	ER Georges Guynemer (trottoir) - Acquis en 2017
92	Aristide Briand (avenue)	BC0050	1080	Avenue Aristide Briand (voirie et trottoir)
	Aristide Briand (avenue)	BC0054	404	Voirie ER Aristide Briand
	Aristide Briand (avenue)	BC0058	73	Voirie ER Aristide Briand
	Aristide Briand (avenue)	BC0076	330	Avenue Aristide Briand (voirie et trottoir)

Intégration de parcelles dans le domaine public communal – Sections cadastrales AB, AC, AD, AZ, BC et BE (suite)

160	Charles Floquet (avenue)	BC0081	1835	Avenue Charles Floquet (bande verte arboré)
190	Charles Floquet (avenue)	BC0089	286	Avenue Charles Floquet (piste cyclable et trottoir)
	Parc (rue du)	BC0093	1252	Voirie ER Aristide Briand
	Aristide Briand (avenue)	BC0129	322	Rue Iqbal Masih (bande verte arboré)
80	Aristide Briand (avenue)	BC0131	433	Rue Iqbal Masih (trottoir)
	Aristide Briand (avenue)	BC0133	71	Rue Iqbal Masih (trottoir)
19	Abbé Niort (rue de l')	BE0013	72	Espace vert planté
22	Défense du Bourget (rue de la)	BE0014	106	Espace vert planté
25	Défense du Bourget (rue de la)	BE0119	370	Espace vert planté
24	Abbé Niort (rue de l')	BE0129	189	Espace vert planté
13	Léon Martin (rue)	BE0218	92	espace bétonné non accessible
45	Adolphe Devaux (avenue)	BE0304	10	Espace vert planté (limitrophe Serazin)
47	Adolphe Devaux (avenue)	BE0303	164	Espace vert planté (limitrophe Serazin)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Procédure de transfert d'office dans le domaine public en application de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme – rue transversale, parcelle cadastrée section AV n° 420

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet à mettre en œuvre la procédure de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune de la rue Transversale cadastrée section AV n°420 et à signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Approbation de la cession de la parcelle non bâtie cadastrée section AS n° 126 d'une superficie de 288 m² sise 50, avenue Paul Vaillant Couturier en vue de la réalisation de logements.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession par la Ville du Blanc-Mesnil de la parcelle non bâtie cadastrée section AS n°126, sise 50, avenue Paul Vaillant Couturier, d'une surface de 288 m² à la société RAMERY Immobilier, pour un montant de 150 544 € (Cent cinquante mille cinq cent quarante quatre euros).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Appropriation de plein droit d'un bien sans maître situé au Blanc-Mesnil sis 34, rue Pierre Sémard, parcelle cadastrée section AL n° 227.

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que la parcelle cadastrée section AL n°227, sise 34, rue Pierre Sémard au Blanc-Mesnil correspondant à un terrain de 495 m² avec un pavillon de 75 m² environ et une remise de 40 m² est sans maître.

INCORPORE dans le patrimoine privé de la Ville ladite propriété considérée comme un bien sans maître.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Dénomination d'une place.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE le nom de « Serge SEKNAGI » à la place située entre l'avenue Maxime Gorki et les rues Julian Grimau et Professeur Langevin.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Garantie d'emprunt Efidis pour les travaux de réhabilitation à la résidence Germain Dorel

Le Conseil Municipal,

ACCORDE, selon les conditions de garantie d'emprunts citées ci-dessus, la garantie communale d'emprunt sollicitée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Efidis à hauteur de l'emprunt contracté, soit 6 788 403 € selon les caractéristiques suivantes :

- Prêt PAM Eco-prêt de 3 180 000€ au taux effectif global de 1,35% d'une durée de la période d'amortissement de 25 ans
- 1 Prêt PAM de 3 608 403€ au taux effectif global de 1,35% d'une durée de la période d'amortissement de 25 ans

AUTORISER M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Salon de l'immobilier 2018 – Revalorisation de tarif.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le nouveau tarif fixé à 5 000 € (cinq mille euros) pour la participation au Salon de l'Immobilier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Contrat de Ville – Programmation 2018.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la programmation 2018 du Contrat de ville.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette programmation.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Actualisation de la grille tarifaire de l'espace entrepreneurial de l'accélérateur d'entreprises.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la grille tarifaire ci-dessous définie en lieu et place de celle validée par la délibération 2017-82 du 30 mars 2017 :

GRILLE TARIFAIRE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL (Loyer progressif possible à hauteur de 50% du loyer mensuel pour une durée maximale de 6 mois)	
SURFACE DU BUREAU	COÛT DE LOCATION MENSUEL HT SERVICES DE BASE* INCLUS
De 10 à 12 m ²	345,00 €
20 m ²	575,00 €
GRILLE TARIFAIRE DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL HORS PEPINIERE D'ENTREPRISES	
CHOIX DE LA FORMULE D'ABONNEMENT	COÛT HT SERVICES DE BASE* INCLUS
Location à la journée	14,00 € (facturation possible à la demi-journée correspondant à 50% du prix jour)
Forfait semaine	60,00 €
Forfait au mois	140,00 €

Actualisation de la grille tarifaire de l'espace entrepreneurial de l'accélérateur d'entreprises (suite)

SERVICES OPTIONNELS DE L'ESPACE ENTREPRENEURIAL	
NATURE DE LA PRESTATION	COÛT HT SERVICE DE BASE INCLUS*
Location de la salle de réunion de 28 m ² (équipement de vidéo projection et de visioconférence intégrés)	25,00 € la demie journée ou 40,00 € la journée
Location d'un bureau individuel de 10 m ² , pour les pépinières ou entreprises de moins de 3 ans <i>Un chèque de caution de 300 € sera demandé pour chaque réservation</i>	20,00€ la journée ou 90,00€ la semaine
Location de la salle de réunion pour les entreprises de plus de trois ans non hébergées <i>Un chèque de caution de 300 € sera demandé pour chaque réservation</i>	75,00 € la demie journée ou 140,00 € la journée
Forfait services réservé aux hébergés, comprenant l'accueil téléphonique avec la prise de messages, 1 jour/mois d'utilisation de la salle de réunion ou d'un bureau individuel (répartition possible en deux demies journées)	100,00 € mensuel
Copie noir et blanc et télécopie	0,10 centimes d'euro l'unité
Copie couleur	0,45 centimes d'euro l'unité
Scanner	Gratuit

* accès internet très haut débit et wifi, appels téléphoniques illimités vers les téléphones fixes ou mobiles en France métropolitaine et territoires d'outre-mer, chauffage et climatisation, nettoyage des locaux, nettoyage des locaux, alarme, maintenance technique (entretien et réparation) ainsi que la réception et distribution du courrier pour la pépinière, accès à l'espace détente et restauration, l'accueil des visiteurs pour la pépinières d'entreprises exclusivement.

Actualisation de la grille tarifaire de l'espace entrepreneurial de l'accélérateur d'entreprises (suite)

APPROUVE le nouveau bulletin d'adhésion joint à cette note en lieu et place de celui validé par la délibération 2017-82 du 30 mars 2017 ainsi que les conditions générales d'utilisation de l'Espace Entrepreneurial.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution de subvention au titre de la dotation politique de la ville – Signature de la convention – Programmation 2018.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018, les programmes de travaux et les actions de médiation sociale dans les quartiers.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Projets	Estimations des projets (suivant devis fournis dans le dossier D.P.V.)	D.P.V. accordées	Montants à charge de la Ville
travaux pour le dédoublement des 18 classes de CP, dispositif 100 % de réussite au CP	324 000 € HT	259 000 €	65 000 €
remplacement de châssis dans les écoles	299 992,64 € HT	150 000 €	149 992,64 €
médiation sociale dans les quartiers	97 760 € TTC	7 000 €	90 760,00 €

AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France, à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Attribution de subvention au titre de la dotation
politique de la ville – Signature de la convention
– Programmation 2018 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière Administrative				
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	76	+4	80
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	26	+2	28
Filière Animation				
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	+1	2
Filière Technique				
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	54	+8	62
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100	+28	128

Modification du tableau des effectifs (suite)

Filière Médico-Sociale				
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	19	+2	21
Filière Sociale				
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	10	+5	15
Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement principal de 2 ^{ème} classe artistique à TNC 11.25/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement principal de 2 ^{ème} classe artistique à temps complet	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement principal de 2 ^{ème} classe artistique à TNC 5/20ème	1	+1	2

Modification du tableau des effectifs (suite)

Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement principal de 2 ^{ème} classe artistique à TNC 19/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement principal de 2 ^{ème} classe artistique à TNC 16.25/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.25/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 7/20 ^{ème}	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 12.5/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 2/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 4.25/20 ^{ème}	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à temps complet	1	+1	2

Modification du tableau des effectifs (suite)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 M. DRINE : 1

Recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3-2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché à temps complet.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. DRINE : 1

Composition numérique du comité technique commun à la Ville et ses établissements.

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le paritarisme et fixe la composition numérique du Comité Technique ainsi qu'il suit :

- Pour le collège des représentants du personnel : 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.
- Pour le collège des représentants de la collectivité : 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

APPROUVE la composition numérique du Comité Technique commun à la Ville et ses établissements, telle que définie ci-dessus après concertation des organisations syndicales.

DECIDE le recueil, par le Comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Recours à l'apprentissage au sein des services.

Le Conseil Municipal,

SE PRONONCE sur le recours à l'apprentissage au sein des services municipaux.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association
A.D.D.E.V.A. 93.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis (A.D.D.E.V.A. 93).

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2018, à chacune des amicales de locataires suivantes :

- Cité Vacher,
- Cité Victor Hugo,
- Marcel Alizard.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention d'objectifs et de moyens 2018 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Ville.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes correspondants à l'action.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Signature de la convention de partenariat avec l'Agence nouvelle des solidarités actives pour la mise en place du programme national « Parler Babin » dans les crèches Rosenberg et Tilleuls.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'Agence nouvelle des solidarités actives pour la mise en place du programme national « Parler Babin » dans les crèches Rosenberg et Tilleuls.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF ou autres organismes pour financer cette action.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.